



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 32008

Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur l'avenir de l'étude du grec ancien et moderne. Le report de l'enseignement du grec ancien en classe de 3e, décidé en 1997 pour la rentrée 1998, a rendu cette option peu attractive. Quant à l'étude du grec moderne, elle n'est presque plus proposée comme option dans les établissements scolaires publics du second degré. En outre, cette langue ne bénéficie pas d'un CAPES spécifique. Il lui demande si, afin d'offrir une école de qualité pour tous, il ne serait pas souhaitable de créer une filière globale regroupant le grec classique et moderne dans le second degré, puis dans le supérieur et permettant d'aboutir à un CAPES.

Texte de la réponse

L'enseignement du grec ancien est assuré en lycée et en collège par les professeurs certifiés et agrégés de lettres classiques ou de grammaire. Le grec moderne, qui fait l'objet d'une épreuve optionnelle au CAPES externe de lettres modernes et qui peut être choisi au baccalauréat, n'est pas actuellement étudié par un nombre suffisant d'élèves pour justifier la création d'un CAPES. En effet, le nombre total d'élèves étudiant cette langue dans l'enseignement secondaire était de cent quarante trois pour l'année scolaire 1998-1999. Seules les dix langues vivantes étrangères les plus enseignées sont ouvertes au recrutement par la voie du CAPES. Il s'agit des langues suivantes : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, hébreu, italien, néerlandais, portugais, russe. Il n'est pas envisagé de créer actuellement une section du CAPES regroupant le grec ancien et le grec moderne. Cependant, dans le cadre des mesures prises pour la résorption de l'auxiliariat, un concours réservé aux maîtres auxiliaires enseignant le grec moderne a été ouvert à la session de 1999 pour leur permettre d'accéder au corps des certifiés. Un poste a été offert à ce concours mais aucun candidat ne s'est présenté aux épreuves.

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32008

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 1999, page 3906

Réponse publiée le : 20 décembre 1999, page 7272